

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 1
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

19/03/2025

Date de publication

31/03/2025

Séance du 25 mars 2025 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, D. VALLVERDU

Membres excusés : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Pouvoirs : J. CHIPAUX à C. CANAL

Secrétaire de séance : E. PARROT

Décision du bureau n°2025-003

Objet : Demande de subvention - FC Giro-Lepuix

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention introduite le 16 février 2025 par le FC Giro-Lepuix pour l'organisation de leur traditionnel feu de la Saint-Jean qui se déroulera samedi 21 juin 2025 à Lepuix,
- considérant qu'il s'agit d'une manifestation majeure, bien établie et financièrement assise, qui contribue au financement de l'activité du football club, mais dont l'organisation devra assumer des coûts liés à sa sécurisation de l'évènement,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de surseoir à statuer,

DEMANDE que soit précisé quel serait l'emploi de l'éventuel soutien financier qui serait accordé.

Étueffont, le 27 mars 2025

Le Président,




Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Éric PARROT